



Route de Verdun
57180 Terville
Tél. 03.82.88.43.95
Fax. 03.82.34.22.21

ARRETE n° 2348

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 16-24 août 1870 et notamment l'article 3 ;

VU l'article 16 de la Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'Arrêté Ministériel Décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 417-10/II 10° ;

VU l'Arrêté Municipal n° 2336 du 15 mars 2011 ;

VU la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'intérieur du cimetière ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 2336 du 15 mars 2011. Il prend effet à compter de ce jour et de façon permanente.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits à l'intérieur du cimetière.

Article 3 : En cas d'intervention exceptionnelle d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes dans la limite de 19 tonnes, une dérogation annuelle pourra être demandée à la Mairie de Terville.

Article 4 : Chaque intervention ne pourra se faire qu'en présence d'un représentant des Services Techniques de la Ville de Terville (téléphone: 07 86 01 80 55).

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Terville.

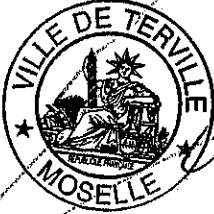
Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Messieurs les Agents de la Police Municipale de Terville
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Terville

Terville, le 5 avril 2011

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Philippe Wacheul